

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de SAINT PIERRE DE FURSAC

L'an **deux mil seize, le dix neuf janvier**, à **20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT PIERRE DE FURSAC**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Thierry DUFOUR**.

Étaient présents : M. Thierry DUFOUR, Mlle Nadine TESSIER, M. Jacky CARIAT, M. Christophe CAMPORESI, M. Claude CLAVE, M. Jean-Luc CHAPELIER, Mme Lucile CHARAMOND, Mme Catherine DUBOIS, M. Marcel DUNET, Mme Jeannine LEFORT, M. Robert METTOUX, M. Xavier QUINCAMPOIX, Mme Lynette RENAUD, Mme Michelle VILLEDIEU, Mme Ghyslaine VIOLET.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Secrétaire : M. Claude CLAVE.

Monsieur le Maire fait lecture du compte-rendu de la séance du 26 novembre 2015, qui est adopté à la majorité.

Melle Tessier, première adjointe, demande que soit relue la délibération relative à la Commune nouvelle, ce qui est fait.

M.Clavé, adjoint, indique alors qu'il ne peut en l'état approuver ce compte-rendu pour deux raisons :

1° La demande de modification de l'ordre du jour qu'il avait introduite en ouverture de la séance du 26 novembre et confirmée par écrit n'a pas été portée au compte-rendu, de même que le motif de refus invoqué par Monsieur le maire : pour mémoire, il proposait qu'il soit débattu du- et statué sur le- projet de Commune nouvelle avant l'examen de la proposition préfectorale de schéma intercommunal.

2° Le contenu de la délibération relative à la création de la commune nouvelle n'est pas conforme au vote exprimé après débat : le Conseil, à une majorité nette, s'est prononcé pour proposer au Conseil de Saint Etienne de Fursac la création la plus rapide- au plus tard le 31 décembre 2016 mais si possible avant le 30 juin 2016- de la Commune nouvelle et a estimé qu'il n'y avait pas lieu de s'opposer à la suppression du Sivom contenue dans le schéma.

Monsieur le Maire explique la rédaction par la nécessité de deux délibérations concordantes :

M.Clavé constate que celle qu'il conteste est à un mot près identique à celle du compte-rendu des délibérations de la séance du Conseil de Saint Etienne en date du 4 décembre, et déplore que ces textes puissent être interprétés comme le fait que la création de la Commune nouvelle découle de la menace de suppression du Sivom et non de la volonté des Conseils de rationaliser le fonctionnement et la gestion au bénéfice de l'intérêt général.

Le compte-rendu n'étant pas modifié, M.Clavé indique qu'il ne peut le valider et ne signe donc pas le registre des délibérations.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-001 : Achat terrain M. Dusservaux

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite aux différents courriers envoyés à M. Dusservaux relatifs à l'achat, par la commune, du terrain cadastré section BM - parcelle n°1, d'une superficie de 1 080 m², celui-ci a donné son accord au prix de 3.00 €/m², soit pour un montant de 3 240.00 €, par retour de courrier en date du 06/01/2016.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure d'achat et à signer tout acte à venir. Les frais de notaire sont à la charge de la commune.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-002 : Achat terrain par M. Pagnard à Chabanette. Retour sur le rapport du commissaire enquêteur

Vu le Code rural et de la pêche maritime, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3 ;

Vu le Code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2241-1 ;

Considérant que le chemin rural, sis à Chabanette, n'est plus affecté à l'usage du public ;

Considérant la demande d'acquisition du dit chemin qui jouxte leur propriété faite par M. Alexandre Pagnard et M^{lle} Nathalie Feron ;

Vu l'estimation du service des domaines en date du 26 mai 2015 déterminant la valeur vénale de ce terrain à 180.00 € ;

Vu la délibération en date du 17 juin 2015 décidant de lancer la procédure de cession prévue par l'article L. 161-10 du Code rural ;

Vu l'arrêté municipal en date du 15 octobre 2015, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 09 novembre au 23 novembre inclus ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Monsieur le Maire donne lecture du rapport d'enquête publique, de l'avis et des conclusions du commissaire enquêteur, lequel, ne relevant aucun élément contraire, émet un avis favorable à cette cession.

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que le chemin rural a cessé d'être affecté à l'usage du public, que cette portion est sans issue, qu'aucune servitude publique ne grève ce terrain (eau, EDF), que cette portion ne peut être utilisée comme chemin de randonnée, que les parcelles le jouxtant sont desservies en partie par une servitude ou sont propriété des requérants ;

Demande est faite au Conseil de se prononcer sur cette cession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Valide la décision du commissaire enquêteur ;

Accepte de céder à M. Alexandre Pagnard et M^{lle} Nathalie Feron la portion de chemin rural selon le plan joint ;

Charge M. Lionel Chaigneau, géomètre de la SARL CADexperts, d'établir le document d'arpentage afférent aux acquéreurs ;

Précise que tous les frais afférents à cette cession seront à la charge des acquéreurs ;

Précise que ladite cession fera l'objet d'un acte de vente établi chez un notaire ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et pièces nécessaires à la régularisation de cette opération.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-003 : Fixation du nombre de places des autorisations de stationnement pour les taxis

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la Préfecture de la Creuse procède au recensement d'informations relatives aux autorisations de stationnement (ADS).

Suite aux évolutions législatives et réglementaires intervenues fin 2014 concernant les taxis, le Ministère de l'Intérieur doit mettre en place un « registre de disponibilité des taxis ». À cet effet, un courrier de sollicitation de Monsieur le Secrétaire général, invite, les communes à compléter un tableau répertoriant les taxis autorisés sur les communes ainsi qu'à

transmettre les délibérations et arrêtés relatifs à ce sujet.

Monsieur le Maire demande donc aux membres du Conseil de se positionner sur la fixation du nombre de places des autorisations de stationnement pour les taxis.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Fixe le nombre de places des autorisations de stationnement pour les taxis à 2 ;

Autorise Monsieur le Maire à prendre un arrêté fixant le nombre des autorisations de stationnement dans la commune.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-004 : Autorisation du dépôt de dossier leader relatif au chemin de l'eau

M. Claude Clavé, adjoint au Maire en charge de la commission E.D.T.A, rappelle les éléments du projet du "Chemin de l'eau" d'une part ; ainsi que le fonctionnement du programme leader d'autre part.

Afin de réaliser cette action, des dossiers de demandes de subventions vont être adressés à plusieurs structures.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se positionner sur le dépôt d'un dossier leader relatif au chemin de l'eau.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention leader relative au chemin de l'eau.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2016-005 : Demande de subvention exceptionnelle de l'Amicale Laïque pour le projet d'arbre de Noël pour les élèves de l'école Félix Chevrier

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu une demande de subvention de l'Amicale Laïque concernant la journée organisée pour les enfants de l'école à l'occasion de Noël, qui s'est déroulée le jeudi 17 décembre 2015.

Il ajoute que cette demande ne lui était pas parvenue lors de la précédente séance de Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité pour le versement d'une subvention de 250.00 € de participation pour le spectacle de Noël des enfants.

15 VOTANTS
15 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Achat terrain M. Touzet

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à l'estimation de la parcelle n° 11 – section BN (4 725 m²) réalisée par le service des domaines en vue de l'agrandissement futur du cimetière actuel, M. Touzet, le propriétaire, n'accepte pas le tarif et doit en retour faire une proposition.

INFORMATION : Orientations budgétaires 2016

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que des prestataires avaient été consultés au sujet du projet de réaménagement de voirie route de Bel-Air. Les devis sont reparcourus pour mémoire.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils sont toujours d'accord pour mener ce projet et si tel est le cas de l'autoriser à relancer la consultation de cette étude afin de déposer un dossier DETR à l'automne 2016.

Par ailleurs, Monsieur le Maire donne la parole à M. Jacky Cariat, adjoint en charge des travaux, afin d'exposer les dossiers en cours et futurs, soit :

- le cimetière (allées dégradées dans la partie du nouveau cimetière, caniveaux, goudronnage, mur de soutènement côté parking, estimation relative à 5 caveaux supplémentaires dans la partie gauche en montant, ...);
 - la station-service (goudronnage de la piste, bardage de la partie vitrée du local, ...)
- le trou se formant dans l'allée ne se trouve pas sur la partie appartenant à la commune mais sur la propriété de M. Pierre ;*
- la cour des anciennes écoles de Chabannes.

M. Jacky Cariat en profite pour rappeler et ou informer certains que l'élagage des voies communales est prévu semaines 4 et 5 et que celui-ci concerne une centaine de propriétaires et représente entre 250 et 300 arrêts. Les agents communaux seront chargés de la protection des routes et il faut prévoir un tracteur avec fourche qui suive l'entreprise.

Il est également envisagé de prévoir un dossier DETR relatif à la détérioration des pieds des candélabres située dans la rue principale. Afin d'harmoniser la voie, il serait judicieux de connaître les intentions de la commune de Saint-Etienne-de-Fursac à ce sujet.

INFORMATION : Délégation de signature portant sur les actes de l'état civil

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de prendre un arrêté portant sur la délégation de signature à la secrétaire de mairie pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents relatifs à l'état civil. De plus, il rappelle que les adjoints sont officiers de l'état civil de droit (art. L. 2122-32 du CGCT).

INFORMATION : Pose défibrillateur et proposition de formation à son utilisation

M. Robert Mettoux, conseiller municipal en charge du défibrillateur, informe les membres du Conseil qu'il a démarché auprès de l'Entreprise d'électricité générale DUFAYET à La Souterraine pour la pose et la mise en service du défibrillateur (devis de 198.00 € T.T.C).

Celui-ci sera installé au stade, à l'extérieur, sur le panneau à proximité de l'entrée des vestiaires.

Il ajoute, qu'il est également prévu, une formation réalisée par La Croix Rouge d'une durée d'une heure lors de sa mise en service.

INFORMATION : Dissolution du SIAGA

M. Robert Mettoux, titulaire de la commission SIAGA, ayant assisté à leur réunion du 27 novembre 2015, fait part aux membres du Conseil de sa dissolution pour la fin de l'année 2016.

INFORMATION : Questions diverses

- Fixation d'une date de réunion intercommunale "Saint-Etienne et Saint-Pierre-de-Fursac" ;
 - Demande auprès des services de la Préfecture pour leur déplacement en mairie afin d'éclaircir la procédure de création d'une commune nouvelle ;
 - Sollicitation du Conseil des Sages pour l'achat de 2 bancs dédiés au temps de pause lors des promenades à proximité du Lotissement du Ricourant ;
 - Relance auprès de la SAS Naudon concernant l'intervention relative à la vitrine du salon "Geneviève coiffure" ;
 - Infos SMIPAC : projet Relais 23 et Limoges palettes ;
 - Les prochains "Echos de Saint-Pierre-de-Fursac" ;
 - Demande des conseillers de l'envoi des compte-rendus de séances ;
 - Faire le point sur les panneaux de voirie de la commune ;
 - Evacuations des eaux usées à Chabannes ;
 - Accès du chemin des Moulins.
-